



Ville de Boersch
Département du Bas-Rhin

N° 70/2022

Le Maire de la Ville de BOERSCH,

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;
- VU** le Code de la Route et notamment son article R415-6 ;
- VU** les articles L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 L 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'il convient de faire abaisser la vitesse des usagers de la rue Paul Appel et prévenir les accidents de la circulation aux carrefours des voies communales notamment en raison du manque de visibilité ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure destinée à préserver la sécurité et la commodité du passage dans les rues et voies publiques de l'agglomération ;

ARRETE

Article 1er : Il est instauré un panneau « STOP » sur la voie communale dénommée rue Paul Appel, à l'intersection avec la place de l'Etoile.

Article 2 : A l'intersection mentionnée à l'article 1er, la priorité de passage est donnée aux véhicules circulant place de l'Etoile.

Article 3 : La signalisation horizontale et verticale réglementaire sera mise en place afin de permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et les véhicules pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 6 : Les services de la Police Pluri-communale de ROSHEIM et de la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Molsheim
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROSHEIM
- Monsieur le Chef de Service de la Police Pluri-communale de ROSHEIM
- Service Technique
- Affichage
- Archives

Fait à Boersch, le 14 Novembre 2022
Le Maire
Colette JUNG

